

Motion du 17 janvier 2012 de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Geneve)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 avril 2016, dans le rapport M-995 A)

MOTION

Considérant:

- l'expérience qui démontre qu'un endroit mieux éclairé est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière à la place Cornavin, sur la plaine de Plainpalais ainsi que sur les quais, notamment dans le secteur allant des bains des Pâquis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), occasionnant l'insécurité des habitants;
- le fait que les quais constituent non seulement un lieu touristique de Genève, mais également un passage apprécié des joggeurs, des promeneurs et plus largement des habitants de notre ville et de notre canton;
- la nécessité de se réappropriier les espaces publics pour lutter contre l'insécurité;
- la nécessité que le plan lumière de la Ville de Genève tienne compte des questions environnementales, mais aussi de la problématique de la sécurité;
- le fait que la Ville prévoit de procéder, entre 2010 et 2012, au remplacement de ses luminaires les plus anciens, soit 4500 points lumineux;
- le refus par le Conseil municipal des motions M-712 «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» et M-819 «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre» déposées respectivement en 2008 et janvier 2009,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier – par exemple en collaboration avec les agents de la police municipale ou la gendarmerie – les lieux qui mériteraient une amélioration de l'éclairage public et de faire un premier bilan, à l'intention du Conseil municipal, du plan lumière de la Ville de Genève;
- d'améliorer l'éclairage public dans les lieux mis en évidence par l'inventaire effectué par les services.